

*Déclarations de ministres*

Je voudrais parler pendant une minute des propositions du ministre. Je pense qu'il est utile qu'il ait accepté dans une faible mesure certaines propositions visant à améliorer les avantages pour les familles. Cela signifie, concrètement, que les familles de trois enfants ou plus obtiendront 65 \$ de plus en crédit d'impôt. L'augmentation du crédit d'impôt sera payée par ceux qui achèteront des bouteilles de scotch ou des caisses de 24 bouteilles de bière. A part cela, il n'y aura rien de ce que le comité a recommandé pour les enfants à charge de 18 à 21 ans. C'est déplorable.

Il est intéressant qu'on n'ait pas tenu compte du tout de nos recommandations en faveur d'une augmentation considérable des avantages pour les familles avec enfants pour tenir compte de l'importante responsabilité qu'elles assument dans la société.

Le ministre a renoncé à ses propositions concernant la comptabilité d'exercice pour les agriculteurs. Ils se réjouiront de cette nouvelle, mais il les a plongés dans l'incertitude parce qu'ils ne savent pas ce que l'avenir leur réserve. Le sort des agriculteurs reste incertain. En fait, les propositions que le ministre soumet au public pour discussion ressemblent beaucoup à une comptabilité d'exercice modifiée pour les agriculteurs, à l'exception près qu'on l'appelle une comptabilité de caisse. Autrement dit, le ministre n'a pas vraiment fait marche arrière. Il s'est contenté de changer superficiellement sa proposition pour qu'elle ait l'air un peu différente. Selon moi, les agriculteurs vont sans doute la traiter avec le même mépris que les propositions du ministre qui figuraient dans le Livre blanc.

Je déplore le fait que le ministre qui prétend écouter les agriculteurs et les Canadiens moyens n'ait pas entendu les agriculteurs d'un bout à l'autre de notre pays déclarer qu'on devait avoir recours à une révision par des pairs pour déterminer qui était un agriculteur légitime. Le ministre l'a rejetée d'emblée. Les propositions du comité plaisaient aux agriculteurs. Quant aux dispositions portant sur les pertes, le ministre les a également rejetées et a déclaré qu'elles ne seraient pas pertinentes. Pourquoi? Parce qu'il se trouve qu'elles empêcheraient certains de ses riches amis de Mississauga et d'autres localités de déduire les pertes provenant d'une activité agricole alors qu'ils ne sont pas vraiment des agriculteurs à temps plein. J'exclus le député de Mississauga-Nord (M. Horner) qui, je crois savoir, s'occupe de bétail de temps à autre d'une façon légitime.

Ce à quoi je veux en venir c'est que le ministre a renoncé à ses propositions concernant une comptabilité agricole parce qu'elles étaient absolument inacceptables. Il n'a pas dit clairement quel système allait être instauré, et par conséquent les agriculteurs devront attendre encore un an avant de savoir à quoi s'en tenir.

Le ministre a pris des mesures en ce qui concerne les frais d'automobile. Je suppose que c'est une bonne chose. Il est difficile d'analyser exactement ce qu'il a fait. Nous nous en rendrons compte dans un jour ou deux lorsqu'on aura un peu plus de recul. En dehors de cela, le ministre a tenu aussi peu compte que possible des recommandations faites par le comité. En fait, les autres recommandations qu'il a acceptées semblent être celles qui n'avantagent pas les Canadiens moyens mais lui

retirent des revenus, comme par exemple, à propos de la question de savoir qui va payer l'impôt sur les allocations familiales.

[Français]

Monsieur le Président, ce que je veux dire maintenant, c'est qu'au fond le problème avec le ministre, ce n'est pas simplement qu'il a rejeté les recommandations du Comité des finances et des affaires économiques, c'est plus que cela. C'est le fait que le ministre rejette entièrement les recommandations qui sont venues du Nouveau parti démocratique et d'une vaste gamme de Canadiens et de Canadiennes, de groupements qui représentent les Canadiens moyens qui se sont présentés devant le Comité des finances et des affaires économiques lors de nos audiences au cours des derniers cinq mois.

Monsieur le Président, notre parti et le Comité ont recommandé qu'on augmente la taxe sur les corporations, sur toutes les institutions financières, pour avoir un meilleur équilibre entre les individus d'un côté et les corporations de l'autre. Le ministre des Finances et le gouvernement rejettent ces recommandations.

Je cite, monsieur le Président, le fait que même le député de York-Scarborough (M. McCrossan), qui est membre de notre Comité des finances et des affaires économiques, dans une lettre au ministre des Finances en novembre, a nettement indiqué que si le gouvernement n'était pas clairement en faveur d'une taxe adéquate sur les institutions financières pour éviter la situation dans laquelle les banques et les compagnies d'assurance-vie ne payaient presque aucune taxe sur les profits, effectivement, monsieur le Président, le gouvernement serait coupable d'avoir favorisé les riches aux dépens des Canadiens moyens.

• (1740)

[Traduction]

Je citerai le commentaire du député de York—Scarborough (M. McCrossan) qui a déclaré dans sa lettre au ministre des Finances (M. Wilson):

Dans la mesure où on n'imposera pas en 1988 de lourds impôts, qui sont considérés comme équitables, à tous les intermédiaires financiers rentables, il est presque certain que cette réforme fiscale sera jugée injuste et que l'accusation de «favoriser les riches» sera un thème important de la prochaine campagne électorale.

Le député de York—Scarborough a absolument raison. Il comprend la situation. Je pense que nous avons fait oeuvre très utile au comité en collaborant à la mise au point de l'impôt marginal minimum moyen, et je déplore comme lui que le ministre des Finances ait fait la sourde oreille au comité, se rendant ainsi coupable d'une fiscalité qui favorise les riches en fermant les yeux sur les besoins du Canadien moyen.

Qu'est-ce que le ministre a fait, monsieur le Président? Il est revenu avec un impôt sur le capital et il dit: «Voyez ce que je suis en train de faire». Il a essayé en fait de prétendre dans ses termes à lui qu'il s'agit d'un impôt tout à fait nouveau qui va étriller les banques. Ce n'est pas vrai. C'est un impôt sur le capital plus anodin que l'actuel impôt sur le capital qui devait venir à expiration fin 1987. Voilà le petit secret pas trop propre du ministre. Il y a actuellement un impôt sur le capital des banques que le ministre proposait de supprimer. Va-t-il le réadopter dans sa forme actuelle? Non, monsieur le Président.